



## AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI

Pôle régional agricole de Brasilia

20 mars 2020

### **Mesures et impacts de la pandémie de coronavirus Covid-19**

#### **Spécificités des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche au Chili**

##### **Résumé**

**434 cas confirmés au 20 mars. Le pays est en phase 4 de l'épidémie depuis le 16 mars.**

**Les frontières sont fermées aux étrangers non-résidents depuis le 18 mars.**

**Absence de restrictions à la circulation des marchandises, la fermeture des frontières ne s'appliquant pas aux flux commerciaux.**

**Des mesures générales de soutien à l'économie annoncées le 19 mars prévoient une injection de 10,5 Mds€ dans l'économie.**

**Le ministre de l'agriculture a annoncé des mesures spécifiques de prorogation pour 90 jours des échéanciers de paiement pour les prêts consentis auprès de l'INDAP (principalement des petits agriculteurs).**

##### Contexte général

Au 20 mars 2020, **434 cas sont confirmés** dont la très grande majorité dans la région métropolitaine de Santiago (304).

Le Chili est passé en phase 4 de l'épidémie de Covid-19 le 16 mars. Les autorités chiliennes ont annoncé la **fermeture des frontières à compter du 18 mars**. Cette fermeture ne s'applique pas aux ressortissants chiliens ni aux étrangers avec un statut de résident permanent au Chili. Compte tenu de cette mesure, il convient de reporter les voyages au Chili en attendant que la situation se rétablisse.

Il est recommandé aux Français de passage de contacter immédiatement leur compagnie aérienne pour rentrer en France ou dans leur pays de résidence.

Au Chili, les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) et ayant voyagé au cours du mois écoulé dans un pays touché par l'épidémie de Covid-19, ou ayant été en contact avec une personne porteuse du virus, doivent prendre les précautions d'usage pour ne pas contaminer l'entourage (s'isoler, rester à distance, se protéger la bouche lors de la toux, au besoin par un masque, utiliser des mouchoirs jetables, et bien se laver les mains) et 1) soit se rendre au service des urgences le plus proche, en signalant immédiatement leurs symptômes et le fait d'avoir voyagé dans une zone touchée par l'épidémie de Covid-19 ou d'avoir été en contact avec une personne porteuse du virus, 2) soit contacter le numéro spécial mis en place par le ministère chilien de la Santé (numéro 600 360 77 77 ou le site [www.saludresponde.cl](http://www.saludresponde.cl))

##### Restrictions aux frontières pour les personnes

Depuis le 18 mars, **fermeture de toutes les frontières** terrestres, maritimes et aériennes aux étrangers non-résidents, y compris ceux en transit.

A l'entrée au Chili, un auto-isolément obligatoire est mis en place, pour une période de 14 jours, de toute personne entrant au Chili et ayant séjourné dans les 14 jours précédant son entrée dans l'un des pays suivants : Espagne, Italie, France, Allemagne, Chine, Japon, Corée du Sud, Iran. Cette liste de pays à risque pourra évoluer très rapidement. Les voyageurs qui auraient uniquement fait une escale dans ces pays ne sont pas concernés par la mesure d'auto-isolément obligatoire. Les voyageurs séjournant au Chili pour une durée inférieure à 14 jours peuvent, soit effectuer la période d'auto-isolément au Chili ou rentrer dans leur pays. Les voyageurs qui quitteront le Chili pendant cette période devront suivre les protocoles communiqués par l'autorité sanitaire au moment de leur entrée au Chili.



## AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI

Pôle régional agricole de Brasilia

20 mars 2020

Les Français de passage au Chili sont invités à compléter un [formulaire en ligne](#) avant leur arrivée. Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Chili et la [fiche de conseil aux voyageurs](#). En complément, une cellule de réponse téléphonique est ouverte à l'ambassade de France tous les jours pour répondre aux questions sur le Covid-19 : (56) 2 24 70 80 80

### Circulation des marchandises

---

Aucune mesure de restrictions ou de contrôles spécifique n'a été prise par les autorités chiliennes à l'encontre des importations ou exportations de marchandises.

Aucune difficulté logistique spécifique signalée.

Il est à noter que la **fermeture des frontières chiliennes depuis le 18 mars pour les étrangers non-résidents ne concerne pas les flux commerciaux**.

### Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

---

Aucune problématique spécifique signalée à ce jour.

### Mesures transversales de soutien à l'économie

---

Des mesures générales d'urgence ont été annoncées le 19 mars. Elles représentent une injection de 10,5 Mds€ pour soutenir trois types de mesures :

- renforcer le budget du système de santé, en apportant un complément aux actions déjà prises ;
- protéger le revenu des familles, en garantissant le paiement des salaires des personnes qui devront rester confinés pour des raisons d'urgence sans possibilité de réaliser leur travail à distance ;
- protéger les emplois, en permettant une réduction de la durée travaillée et en compensant le manque à gagner *via* les ressources du Fonds du chômage solidaire.

Par ailleurs, une série d'autres outils ont été annoncés en complément, notamment :

- apport de capital à la banque nationale pour 450 M€ ;
- mise en place de bons Covid-19, pour venir en appui des personnes sans travail formel (coût : 11,5 M€) ;
- création d'un Fonds solidaire pour affronter la crise. Il sera géré par les municipalités pour agir face aux urgences sociales (coût 90 M€) ;
- suspension des paiements des impôts prévisionnels mensuels de l'impôt sur le revenu pour les entreprises au cours des 3 prochains mois ;
- prorogation du paiement de la TVA des trois prochains mois pour toutes les PME et possibilité de payer avec un échéancier de 12 mois sans intérêts ;
- prorogation du paiement des contributions du mois d'avril pour les PME et les personnes ne dépassant pas un revenu fiscal de 144 000€ ;
- annulation transitoire des droits de timbre pour toutes les opérations de crédit durant des 6 prochains mois ;
- accélération par l'Etat du paiement de ses factures, à compter du mois d'avril.

### Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

---

Le ministère de l'agriculture a mis en place une prorogation des échéanciers de paiements pour les prêts consentis auprès de l'INDAP (principalement des petits agriculteurs), pour une durée de 90 jours.

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a indiqué que le recensement agricole qui devait se réaliser en avril prochain sera reporté à une date qui reste à fixer.

### Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

---

Aucune mesure spécifique annoncée.



**AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI**

*Pôle régional agricole de Brasilia*

*20 mars 2020*

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

---

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

---

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...